



SIVUCOP

Délibération 2026-11

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX, au centre opérationnel - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 17h30, sous la présidence de Claudy MONTAGNE, Présidente.

| | Délégués titulaires | | Délégués Suppléants | |
|--------------------|----------------------------|---|----------------------------|--|
| Verneuil-sur-Seine | Fabien AUFRECHTER | X | Martine DUPLOUIS | |
| | Sophie DROU | X | Stéphane BEZIAN | |
| | Claudy MONTAGNE | X | Anthony HERRY | |
| Vernouillet | Pascal COLLADO | X | Didier MALOEUVRE | |
| | Henriette LARRIBAU-GAUFRES | X | Jordane MOUGENOT-PELLETIER | |
| | Laurent BAIVEL | X | Yves LEDUC | |

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage : 15/04/2026

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

| |
|-----------------------------------|
| ELECTION DU VICE-PRESIDENT |
|-----------------------------------|

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du Vice-Président.

Conformément aux Statuts en vigueur, sous la présidence de Claudy MONTAGNE, élue Présidente, le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du Vice-Président.

La candidature de Henriette LARRIBAU-GAUFRES est proposée et le quorum étant atteint, le vote a lieu, au scrutin secret.

Au 1^{er} tour, le nombre de votants est de 6.

Nombre de voix obtenues : 6

0 nuls ; 0 blancs.

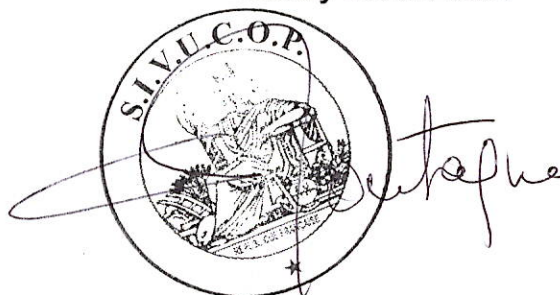
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de proclamer Henriette LARRIBAU-GAUFRES, ayant obtenu la majorité absolue, Vice-Présidente du SIVUCOP et est installée immédiatement.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Présidente,

Claudy MONTAGNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.